1. *Débitrice:* **Lacy S.A.**, chemin de la Tuilerie,
   2350 Saignelégier
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 10 jours après la publication
4. *Remarques:* (la faillie exploitait anciennement une discothèque "Le New York Club" appelée aussi "La Licorne").
   Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des faillites, dès le 3 août 2005 :
   1. l'inventaire;
   2. l'état de collocation;
   3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux;
   Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour :
   a) porter plainte contre les opérations d'inventaire.
   Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour :
   b) intenter action contre l'état de collocation;
   c) se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée. Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite.
   Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

   Office des poursuites et faillites des Franches-Montagnes
   2350 Saignelégier

(00121949)